

ARRETE PROVISOIRE

ST 23-137

RESTRICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
Parking « Ermitage » aux abords de l'Ecole Saint Dominique

Nous,

Le Maire de la Commune du Pecq,

Le Maire de la Commune du Port Marly,

VU le Code de la route, notamment les articles L411-1 à L411-6, R110-2, R411-2, R411-8, R411-25, R411-26,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-24, L.2213-1 et L.2213-2, L 2212-1, L2212-2,

VU l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière,

CONSIDERANT l'organisation nécessaire au réaménagement du Parking « Ermitage » situé Avenue Charles de Gaulle, sur les communes du PECQ et du PORT MARLY, aux abords de l'Ecole Saint Dominique,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le bon déroulement des travaux prévus du Lundi 17 juillet au Jeudi 31 Août 2023 et d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Le stationnement et la circulation (hors Avenue Charles de Gaulle) de tous les véhicules est interdit et considéré comme gênant sur le parking « Ermitage » aux abords de l'Ecole Saint Dominique.

Un accès piéton est maintenu pour la durée de la fermeture du parking.

Les véhicules contrevenants seront enlevés et mis en fourrière.

ARTICLE 2 :

La mesure décrite à l'article précédent entre en application du **Lundi 17 Juillet au Jeudi 31 Août 2023**.

ARTICLE 3 : La signalisation et la pré-signalisation nécessaires à la matérialisation du présent arrêté seront assurées par les soins de l'entreprise COLAS

ARTICLE 4 :

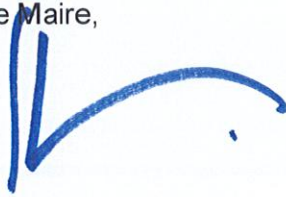
Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police, les Agents de la Police Municipale, les Directeurs des Services Techniques des deux communes et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification.

Fait au Pecq, le 4 Juillet 2023

Pour la Ville du PECQ
Le Maire,



Laurence BERNARD

Pour la Ville du PORT MARLY
Le Maire Adjoint,



Rodolphe SOUCARET